



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'Église Saint-Pierre de Grigny sur Rhône constitue un patrimoine remarquable du cœur de ville de la commune. Sa construction est antérieure au XII^{ème} siècle.

Malgré sa remarquable qualité architecturale, et la présence de ses peintures intérieures, elle n'a jamais fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques, mais est située au cœur du périmètre de protection du Château.

En 2022, en initiant les premières études pour la rénovation de l'Église, de nouvelles peintures murales du XVII^{ème} siècle ont été découvertes, et la Ville s'est engagé dans projet de rénovation d'envergure pour lequel elle collabore avec un architecte spécialiste du patrimoine.

Considérant que le coût de cette action s'élève à 400 000 € ;

Il semble pertinent de solliciter une subvention de 320 000 € dans le cadre de la DSIL auprès de l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de rénovation de l'Église Saint Pierre ;

DE SOLLICITER une subvention de 320 000 € de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

DE S'ENGAGER à inscrire la dépense en section de fonctionnement du budget général de la Ville ;

DE S'ENGAGER à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre de ce projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

